

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
PROCES-VERBAL DE LA 1^{ère} SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bernard ZUNINO, maire sortant, qui déclare, en procédant à l'appel des conseillers, les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Présents :

Mmes et MM. Bernard ZUNINO, Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Muriel MOSNAT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Viviane VIGOUROUX, Claude BOISSIERES, Irmgard ASTIER, Gérard-François KRATOCHVIL, Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Gérard BODIGOFF, Marie KEITA, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Charles BENVENU, Jaya MAREEMOOTOO, Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, Anne CORNU, Nizar MEHRI, Anne-Marie DOUSSINEAU, José CASTICO OLIVEIRA, Christian SOUBRA, Marie-Elisabeth BARDE, Jean-Philippe CHARTIER, Isabelle CATRAIN, Jean-Luc FARGIN, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Valéry TOUODOP, conseillers municipaux.

Secrétaire :

Mme Muriel MOSNAT.

Puis Bernard ZUNINO invite Anne-Marie DOUSSINEAU, la doyenne d'âge du conseil municipal, à prendre la présidence de la séance.

Constatant que le quorum est atteint, elle procède à l'élection du maire.

2014-104 : ELECTION DU MAIRE

Anne-Marie DOUSSINEAU rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après avoir invité les candidats à se déclarer pour exercer la fonction de maire, elle indique que la candidature de M. Bernard ZUNINO est présentée au nom du groupe SAINT MICHEL ENSEMBLE.

Mme DOUSSINEAU invite le conseil municipal à désigner 2 assesseurs.
Gérard BODIGOFF et Carole COUTON sont désignés.

Mme DOUSSINEAU précise que chaque conseiller dispose, devant lui, d'une pochette contenant des bulletins de vote vierges où chacun peut noter le nom du candidat choisi. Puis elle appelle chaque conseiller un par un pour procéder au vote. L'urne est apportée devant chacun à l'appel de son nom pour qu'il puisse y déposer son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller il est immédiatement procédé au dépouillement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

En séance publique, Madame Anne-Marie DOUSSINEAU indique qu'au nom du groupe SAINT-MICHEL ENSEMBLE est présentée la candidature de Monsieur Bernard ZUNINO.

Madame DOUSSINEAU demande aux candidats autres que Monsieur ZUNINO de se faire connaître.

Il ne se révèle pas d'autres candidats. Il est donc procédé au vote à scrutin secret. A l'issue, les bulletins dans l'urne sont dénombrés ; leur nombre de 35 est conforme au nombre de Conseillers présents ou représentés. Le dépouillement est entrepris et révèle les votes suivants :

M. Bernard ZUNINO	27 voix
Bulletins blancs	8

Madame DOUSSINEAU proclame ces résultats et déclare Monsieur Bernard ZUNINO élu Maire de Saint-Michel-sur-Orge.

Allocution de Bernard ZUNINO :

« Mesdames et Messieurs les élus du conseil municipal, Chères Saint-Michelloises, Chers Saint-Michellois,

Vous venez de m'élire Maire de Saint-Michel-sur-Orge pour la seconde fois, et je vous remercie sincèrement de votre fidélité. Ce ne sont pas dans ma bouche des mots de circonstance, mais l'expression de l'émotion que je ressens, en ce moment symbolique de la vie démocratique de notre Ville.

Je suis profondément touché et reconnaissant de la confiance que vous m'avez témoignée dimanche dernier par votre adhésion à notre projet de Ville.

Les 6 années qui viennent de s'écouler sont à l'image d'une course d'obstacles. Nous avons abordé tous les défis avec la persévérance, la détermination, et surtout l'esprit de cohésion de notre groupe.

Nous n'avons jamais cédé au fatalisme, ni aux augures de ceux qui anticipaient l'échec de nos projets.

Guidés par la conscience des enjeux auxquels nous devons faire face, nous avons préféré faire des choix courageux plutôt que de prendre des décisions faciles.

Aujourd'hui, faut-il seulement détailler les motifs d'inquiétudes que nous avons pour l'avenir de notre commune ?

- Le périmètre et les compétences de l'Agglomération du Val d'Orge,*
- Le financement des actions des compétences départementales et régionales,*
- Les risques de modification de la géographie prioritaire de la politique de la Ville, et ses conséquences en matière d'actions sociales,*
- La forte baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement octroyée par l'Etat,*
- Les exigences administratives, réglementaires, financières de plus en plus lourdes imposées à nos collectivités...*

Ces préoccupations sont partagées par l'ensemble de mes collègues Maires, et candidats élus de toute sensibilité politique confondue.

Mais, je ne veux pas les voir comme insurmontables.

Au cours de la dernière mandature, des projets annoncés comme « impossibles » se sont concrétisés au bénéfice des Saint-Michellois par les actions que j'ai conduites. Je veux toujours croire qu'il est possible d'atteindre nos objectifs, ce pourquoi les Saint-Michellois nous font confiance.

Je tiens à confirmer que nous relèverons tous ces défis, sans augmenter la pression fiscale communale des Saint-Michellois.

Je disais que le précédent mandat a été actif, déterminé et déterminant. En revanche, il n'a pas été de tout repos.

Je peux, ce soir, affirmer que chaque obstacle franchi en valait la peine. Les projets sont sortis de terre à un rythme soutenu. Nous avons tiré bon nombre de leçons et mûri notre programme pour les prochaines années.

Chaque projet réalisé, chaque équipement rénové, chaque service créé, chaque citoyen ainsi satisfait, constituent l'essence même de notre engagement.

Nous sommes aujourd'hui entièrement tournés vers l'avenir. Ce nouveau mandat s'inscrit à la foi dans la continuité et dans le renouveau de nos actions. Les prochaines semaines seront consacrées à la mise en route des projets par ordre de priorité. Je n'en débatterai pas la liste ce soir mais nous aurons de très nombreuses occasions de les aborder dans les prochains conseils municipaux.

Je salue les élus des deux groupes de l'opposition qui, durant la campagne électorale, ont eu à cœur de respecter les personnes. J'espère qu'il en sera de même pour les convictions de chacun durant les six prochaines années.

J'accorderai dans ce nouveau mandat, comme ce fut le cas dans le précédent, toute son importance au respect des droits de l'opposition.

Je ne suis pas opposé à associer plus activement les différents groupes au travail de la Municipalité, à condition que cette ouverture soit constructive et surtout partagée.

Pour conclure, je tiens à adresser à l'administration communale mes remerciements pour le travail accompli et celui à venir.

Mettons-nous, dès ce soir, au travail en poursuivant cette séance du Conseil Municipal. »

Allocution de Christian SOUBRA :

« Bonsoir.

L'équipe dont notre groupe d'élus est issu a proposé aux Saint-Michellois un programme, qui, s'il n'a pas réuni une majorité de voix, a recueilli l'adhésion de nombreux citoyens, soutenant les valeurs que nous défendons (égalité, solidarité, écologie, justice sociale, respect de la dignité humaine, transparence).

Ce programme cohérent repose sur 3 axes : maîtrise budgétaire et fiscale, développement durable, protection du cadre de vie et des ressources et participation citoyenne aux décisions.

Nous avons reçu le mandat de nos concitoyens de porter ces valeurs au conseil municipal et au conseil communautaire. Nous le ferons avec détermination et en cohérence constante avec ces 3 axes. Nous attacherons une importance toute particulière au développement économique local, à une politique du logement compatible avec les ressources du territoire, à l'action sociale et à la préservation de tous les espaces naturels encore existants.

De nombreux engagements ont été pris par la liste « Saint-Michel Ensemble ». Nous serons vigilants sur leur mise en œuvre, et en particulier sur celui de ne pas augmenter la fiscalité municipale, que Monsieur le Maire vient de rappeler ici-même il y a quelques instants.

Les élus n'ont de légitimité qu'issus des urnes. Ils doivent donc rendre compte régulièrement de leur mandat. Nous le ferons, de diverses manières. Et souhaitons que ceux qui ont en charge la gestion de la Ville et de l'Agglomération partagent cet engagement.

Nous proposons en particulier, ce soir, qu'à chacune des réunions de notre Assemblée, un point conséquent en temps et en contenu, soit réservé aux actions de la Communauté d'Agglomération, aux débats de son Bureau et aux Délibérations venant en Conseil Communautaire.

Nous espérons, pour conclure, que avec la sérénité qui sied à une équipe entamant son 2^{ème} mandat, celui-ci sera, contrairement au précédent, le mandat de la participation citoyenne et du respect de la parole de l'Opposition, de son droit à l'information et de sa participation aux diverses Instances consultatives.

Nous entendons l'engagement qui vient d'être pris par le Maire ce soir, nous en prenons acte, nous saurons l'utiliser en son temps et en heure et le rappeler si nécessaire.

Merci de votre attention. »

Allocation de Jean-Louis BERLAND :

« Monsieur le Maire, Chers Collègues et Chers Saint-Michellois présents dans le public, La dernière tribune que nous avons publiée début mars dans « Saint-Michel Ma Ville » se concluait ainsi : « L'élection municipale n'est pas pour nous une guerre civile. Nous n'avons aucun compte à régler avec qui que ce soit. Nous avons seulement des comptes à rendre à la population et des propositions à présenter en cohérence avec nos choix faits dans l'Opposition. C'est pourquoi, très sereinement, nous vous disons à très bientôt. »

Eh bien, comme promis, nous sommes là ! Un peu déçus, certes, on se présente toujours à une élection pour gagner. Un peu fatigués également, une campagne c'est toujours une épreuve, même si heureusement c'est aussi, en tout cas ça l'a été pour nous, une aventure humaine passionnante et toujours enrichissante.

Donc, nous sommes là ce soir, Françoise POLI, Valéry TOUODOP et moi-même, sans aucune amertume.

Je tiens donc, tout d'abord, au nom de mon groupe, à remercier les 1 150 Saint-Michellois qui ont voté ce dimanche pour la liste de « Rassemblement citoyen avec le Front de Gauche, Saint-Michel c'est vous ».

Nous remercions également les agents municipaux, qui ont assuré avec professionnalisme le déroulement de ce scrutin.

Je salue également mes amis et camarades Josette LANGLOIS et Jean-Pierre LHOSPITAL, qui nous ont accompagnés lors du dernier mandat. Josette était élue depuis 1989 et Jean-Pierre depuis 1993.

À ce propos, permettez-moi Monsieur le Maire, une suggestion.

Je me souviens, lorsque je suis entré au conseil municipal en 2001, avoir assisté à une petite réception organisée par le Maire de l'époque pour remercier les anciens élus et leur remettre symboliquement la médaille de la Ville.

En 2008, lors de votre première élection, cette tradition a été oubliée.

Dans une période où l'on constate que, dans certaines petites communes, il n'y a même pas du tout ou pas assez de candidats, je pense qu'il ne serait pas inutile de rendre un hommage mérité à tous les anciens élus des 2 précédents mandats, qui ont donné beaucoup de leur temps aussi bien dans la majorité que dans l'opposition, et souvent sans la moindre indemnité, tout cela pour l'action publique et la vie de la Commune.

J'apprécierai notamment que soit reconnu l'important travail réalisé avec passion et générosité par mon amie Christiane ECHALIER dans le domaine de la Petite Enfance en particulier de 1989 à 2008.

D'un point de vue plus politique, nous avons constaté dimanche à Saint-Michel, comme hélas ailleurs, un niveau d'abstention très important (+ de 46 %, près d'un électeur sur 2). Ceci traduit incontestablement une grande défiance vis-à-vis du système politique actuel, gangrené par une succession d'affaires et une grande colère des citoyens devant l'incapacité de la Droite puis de la Gauche Gouvernementale, de répondre aux préoccupations concrètes de la Population. Cela démontre aussi que ces élections, certes locales, se sont jouées également sur des aspects nationaux. Tout est lié. Nous y prenons lucidement notre part de responsabilité dans l'incapacité à répondre suffisamment aux attentes des gens.

Mais nous ne pouvons nous résoudre à voir grandir, de scrutins en scrutins, cette fracture, à la fois sociale et civique, qui risque de conduire au pire. Les politiques néolibérales imposées conjointement par la FMI et la Banque Centrale Européenne nous conduisent droit dans le mur.

Nous espérons que les électeurs se saisiront en mai prochain des bons bulletins pour dire à la fois, ça suffit ! aux Technocrates européens et choisir la voie d'une Europe des Peuples, démocratique, sociale et humaine.

Localement, nous sommes satisfaits de la démarche politique nouvelle d'implication réelle des citoyens, que nous avons engagée ces derniers mois. Nous avons pu, notamment, expliquer et proposer des alternatives, aussi bien pour notre Ville que pour l'Agglomération.

Nous poursuivrons donc ce travail d'éducation populaire au sein du conseil municipal et du conseil communautaire, en y associant bien évidemment les citoyens et en rendant régulièrement compte du mandat qui nous a été confié.

Nous prenons acte de la réélection au 1^{er} tour de la majorité UMP-UDI-MODEM, facilitée en partie par le vote sanction vis-à-vis de la politique d'austérité conduite par le Président de la République et son Gouvernement.

Au-delà des divergences d'appréciation et de la légitime confrontation des idées, dans le cadre républicain, nous espérons, Monsieur le Maire, que les habitants et les élus de l'Opposition seront mieux traités dans ce nouveau mandat.

L'importance des dossiers et des enjeux, au niveau de notre Ville, comme au niveau de l'Agglomération, mais aussi les attentes des habitants, méritent, selon nous, beaucoup d'écoute et davantage de respect entre nous.

Nous sommes des citoyens militants qui défendent d'abord des idées plutôt que des places. Nos convictions sont fortes, nous avons même la tête dure, mais sans dogmatisme. Nous sommes persuadés qu'il n'existe pas une seule mais plusieurs solutions pour l'intérêt général de la Population. Nous pensons même qu'il faudrait davantage impliquer les citoyens plutôt que de leur imposer des hausses d'impôt, une urbanisation galopante, moins de services publics, la fermeture d'un bureau de poste, des commerces en déclin, ou de mauvais emplois du temps pour une réforme des rythmes scolaires très contestable.

Monsieur le Maire, vous le savez, nous ne changerons pas d'avis au gré des alternances gouvernementales. La réduction des moyens et les mauvaises réformes pour notre Ville, que nous avons dénoncées sous le quinquennat de Sarkozy, nous continuerons à le faire, avec la même rigueur, vis-à-vis du Gouvernement actuel.

Mais, comme lors du précédent mandat, nous voterons toutes les délibérations qui iront dans le bon sens. Et inversement, nous argumenterons notre opposition sur le fond en développant des visions alternatives.

Dans une Société inquiète, en crise et en perte de repères, les élus locaux ont, à leur niveau, une grande responsabilité. Il nous faut donc conduire, tous ensemble, des débats sereins, assurer une meilleure explication sur les décisions prises, conforter une exigence éthique et garantir la transparence totale sur l'utilisation de l'argent public.

Comme le dit un proverbe russe : « Au royaume de l'espoir, il n'y a pas d'hiver. »

Merci de votre attention. »

2014-105 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire lit la note de synthèse, avant de donner la parole à Jean-Louis BERLAND, qui précise que son groupe votera contre cette délibération, en accord avec les engagements de réduire le nombre d'adjoints pris lors de la campagne électorale. Il pense qu'il n'est pas utile de doter la Ville de 10 adjoints alors que les compétences confiées par la Ville à l'Agglomération ne cessent de se développer.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions,

DECIDE la création de 10 postes d'adjoints pour la durée de son mandat.

2014-106 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire lit la note de synthèse.

Il précise que la liste qu'il propose se trouve dans la pochette dont dispose chaque élu, ainsi que des bulletins vierges.

Aucune autre liste n'est proposée.

Puis il appelle chaque conseiller un par un pour procéder au vote. L'urne est apportée devant chacun à l'appel de son nom pour qu'il puisse y déposer son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller il est immédiatement procédé au dépouillement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire indiquant qu'au titre du groupe « SAINT-MICHEL ENSEMBLE », les candidatures suivantes sont présentées :

1 ^{er} Adjoint	Madame Sophie RIGault
2 ^{ème} Adjoint	Monsieur Joseph DELPIC
3 ^{ème} Adjoint	Madame Muriel MOSNAT
4 ^{ème} Adjoint	Monsieur Georges GOURGUES
5 ^{ème} Adjoint	Madame Carole COUTON
6 ^{ème} Adjoint	Monsieur Dominique TAFFIN
7 ^{ème} Adjoint	Madame Sandrine LADEGAILLERIE
8 ^{ème} Adjoint	Monsieur Roger AMALOR
9 ^{ème} Adjoint	Monsieur Gérard BODIGOFF
10 ^{ème} Adjoint	Madame Irmgard ASTIER

Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI et Valéry TOUODOP s'abstenant de voter, le dépouillement est entrepris et révèle les votes suivants :

Liste du groupe « SAINT-MICHEL ENSEMBLE »	26 voix
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	1

Monsieur le Maire proclame ces résultats et déclare la liste présentée élue dans l'ordre ci-dessus.

Les adjoints au maire sont immédiatement installés.

Monsieur le Maire les appelle un par un pour la remise des écharpes.

2014-107 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Avant de lire la note de synthèse, Bernard ZUNINO explique qu'avant le prochain conseil municipal prévu le 11 avril 2014, il souhaite demander au conseil de bien vouloir lui confier une délégation d'attributions en matière de marchés publics pour lui permettre de signer un certain nombre de choses dans ce délai.

Jean-Louis BERLAND souhaite s'assurer que cette délégation ne sera effective que jusqu'au prochain conseil et que ce sera précisé dans le texte de la délibération.

Monsieur le Maire le lui confirme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir dès à présent une délégation en matière de marchés publics,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions,

DÉCIDE de donner délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

AUTORISE le maire, pour l'exercice de ces attributions, à déléguer sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux maires-adjoints et conseillers municipaux délégués dans leurs domaines de fonctions respectifs, en application de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales susvisé.

Etant précisé qu'une délibération plus ample, quant aux délégations de compétences, sera soumise à délibération lors de la séance du 11 avril 2014, qui reprendra cet item.

La séance est levée à 20h05.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Muriel MOSNAT

Bernard ZUNINO